



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2023

FIAP PARIS – 30 rue Cabanis 75014 Paris - Salle Bruxelles et en ligne

LE SALAIRE AU CŒUR DES REVENDICATIONS



Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 30 novembre 2023 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

PROGRAMME

8h30-9h : Accueil café

9h-9h15 : Accueil Présidente du SAF et Responsable de la commission sociale

MATIN :

Modérateur : Antoine BON, Avocat au Barreau de Strasbourg

9h15-10h15 : Sortir la valeur du travail de la subordination

Bernard FRIOT, Économiste et sociologue du travail, Professeur émérite Paris-Nanterre

Évolution des salaires au regard de la performance économique française. Historique des modalités de détermination de la valeur du travail en France et analyse des offensives intellectuelles néolibérales contre les augmentations de salaire: sur la conquête du salaire à la qualification du poste et du salaire à la qualification personnelle. Sur l'enjeu de s'appuyer sur le conquis de la qualification personnelle pour généraliser le salaire comme attribut de la personne et non du contrat de travail.

10h15-10h45 : La critique juridique de l'évaluation du travail

Cyril WOLMARK, Professeur de droit Université Paris-Nanterre, Co-Directeur de l'IRERP

Analyse de la valeur du travail et critique des systèmes d'individualisation du salaire au regard de la jurisprudence sur les systèmes d'évaluation, la règle à travail égal salaire égal et le contentieux sur les classifications (notion d'encadrement, notion du diplôme...)

10h45-11h15 : Débat avec la salle

11h15-11h30 : Pause

11h30-12h00 : Lutter contre les nouvelles formes de salaire comme outil de soumission

Pauline LEBOURGEOIS, Avocate au Barreau de Toulouse
Analyse des techniques patronales par lesquelles les employeurs renforcent, via le salaire, la soumission du salarié (primes d'assiduité, variables sur objectifs discrétionnaires, déconnexion du salaire du temps de travail via les clauses de forfait notamment). Outils juridiques permettant d'attaquer ces systèmes incluant les outils d'action collective (possibilité pour les syndicats de mener des actions en réclamation des salaires ou droit d'alerte atteinte aux personnes)

12h00-12h30 : Débat avec la salle

12h30-14h : Pause déjeuner

APRES-MIDI :

Table ronde sur la négociation salariale

Modérateur : Aline CHANU, Avocate au Barreau de Paris

14h-14h45 : Évolution des revendications salariales en France

Baptiste GIRAUD, Maître de conférences en science politique à l'université Aix-Marseille, membre du laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST, UMR 7317) et de l'IRISSO (UMR 7170-1427) co-auteur de Un compromis salarial en crise, Que reste-t-il à négocier dans les entreprises ?

Dans un contexte de transformations du capitalisme (financiarisation, sous-traitance, éclatement du tissu productif) et de renforcement, dans le cadre des dernières réformes néo-libérales du dialogue social, de la primauté donnée à la négociation d'entreprise pour négocier les termes du rapport salarial, quelles sont les marges de manœuvre des représentants du personnel et des directions pour négocier les salaires ? A quoi sert donc encore le dialogue social en entreprise et en quoi contribue-t-il à creuser les inégalités entre salariés et à modifier la nature des politiques de rémunération ?

14h45-15h30 : Exercer ses revendications salariales en 2023

Au niveau de la branche :

Zainil NIZARALY, Secrétaire Général FEETS FO

Pratique et bilan de la négociation des salaires au niveau des branches (propreté nettoyage, sécurité, transport aérien)

Au niveau de l'entreprise :

Manon OVION, Déléguée syndicale CGT de Vertbaudet

Pratique de la négociation des salaires sur le terrain. Historique et analyse de la revendication menée en 2023 chez Vertbaudet.

15h30-16h00 : Débat avec la salle

16h00-16h15 : Pause

16h15-17h00 : Stratégies collectives de lutte contre la substitution de la participation au salaire et l'assèchement des résultats aux fins ne pas payer la participation

Anne de HARO, ancienne déléguée syndicale CGT WOLTERS KLUWER

Analyse sur le « partage de la valeur » via la participation et les stratégies patronales mises en œuvre pour assécher les résultats. Bilan des actions civiles et pénales menées. Les outils collectifs pour comprendre, détecter et agir contre la financiarisation de l'entreprise.

17h00-17h30 : Débat



LE SALAIRE AU CŒUR DES REVENDICATIONS

FIAP Paris – salle Bruxelles 30 rue Cabanis 75014 PARIS et en ligne

SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2023

TARIFS

- ☐ Avocat adhérent SAF : 150€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 200€ TTC
- ☐ Conseillers Prud'hommes, enseignants, inspecteurs de travail et représentants syndicaux : 80€ TTC
- ☐ Syndicalistes non-conseillers Prud'hommes : 50€ TTC
- ☐ Elève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- ☐ Déjeuner Le Cocagne – Self service (sur place) : 18,50€

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, syndicalistes ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures

Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.